MISE A JOUR 24/04/2018

MEDIATION PAR L’ANIMAL : UNE ETUDE DE CANIDEA

CONFIRME LES BESOINS DE PROFESSIONNALISATION

DU SECTEUR

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre d’une réflexion sur l’évaluation et la certification des aptitudes des chiens de médiation, Canidea a réalisé entre juin et juillet 2018 une enquête auprès des professionnels de la médiation animale : elle présente aujourd’hui les résultats de cette enquête. La médiation animale est aujourd’hui proposée dans l’ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social. Les personnes âgées sont le principal public bénéficiaire, suivies des personnes handicapées. L’enquête a permis de constater que plus de 30% des chiens des répondants n’ont reçu qu’une éducation à domicile : leur sélection et leur éducation n’ont pas été effectuées par un professionnel de l’éducation canine spécialisé en médiation. Dans un tel contexte conforté par l’absence de réglementation, il n’est pas étonnant que 85% des répondants aient rencontré des difficultés à introduire la médiation animale dans un ou des établissements. Prenant acte des résultats de l’enquête, Canidea annonce s’engager dans une réflexion sur la possibilité d’évaluer les chiens extérieurs à son réseau.

Canidea est la confédération nationale des organisations de chiens d’aide à la personne. Ses membres éduquent et remettent des chiens de guides, des chiens d’assistance et des chiens médiation.

#  LA MEDIATION ANIMALE

## UNE PRATIQUE EN DEVELOPPEMENT

 La médiation par l’animal est un complément des méthodes dites traditionnelles et peut être considérée comme une approche non-médicamenteuse. Elle peut être effectuée en établissement mais aussi en cabinet ou à domicile, mais toujours accompagnée d’un professionnel qui dirige l’intervention.

Le chien de médiation favorise les liens sociaux, naturels et bienfaisants entre les humains et les animaux, et stimule sur les plans cognitif, émotionnel, social, sensoriel, psychomoteur... Dans le cadre des activités de médiation, les intervenants mettent en place desateliers contact, toilettage, motricité, mobilité ; des jeux interactifs, éducatifs**...**

## UNE ABSENCE D’ENCADREMENT LEGAL

Aujourd’hui, il n’existe pas de texte encadrant l’activité de médiation par l'animal, que ce soit en tant que profession ou en tant qu'activité accueillie dans un lieu privé ou public. L’absence d’encadrement légal des pratiques maintient le flou quant aux obligations des praticiens et vis-à-vis des animaux. Cela pose des problèmes éthiques et interroge sur les risques encourus lors de situations mal cadrées. Il n’y a aucune visibilité sur l’ensemble des pratiques du secteur. Il y a des difficultés pour déterminer et évaluer les compétences des intervenants. Il n’y a globalement pas de démarche d’évaluation des animaux et lorsqu’elle existe, elle n’est pas unifiée. Par ailleurs, il n’y a pas de suivi des conditions de travail des animaux. L’ensemble entraîne une mise en danger des bénéficiaires lorsque l’animal n’est pas évalué et n’a pas de bonnes conditions de travail et des perturbations de service lorsque l’intervenant n’est pas compétent.

# Canidea : Une organisation dédiée à la professionnalisation de ses membres

Les membres de la confédération respectent les règles énoncées par la charte éthique et déontologique de Canidea. La charte est conçue pour être un document de référence quant à ses principes de bonne conduite. Ses règles ont pour objectif de garantir le bien-être des différents participants à l’assistance, du guidage et de la médiation canines qu’ils soient humains ou animaux.

C’est dans le cadre de cette démarche qualité que les associations de Canidea ont mis en place des certificats d’aptitude pour chacune des spécialités des chiens d’aide à la personne. Ainsi, tous les chiens de médiation qui sortent des écoles du réseau de Canidea auront à passer ce certificat d’aptitude à compter de fin 2019.

Canidea compte 11 membres qui sont des associations d’envergure régionale et nationale. Le cœur de métier de ses membres est l’éducation et la remise de chiens d’aide à la personne. 323 chiens ont été remis en 2017 par le réseau Canidea. Deux types de chiens sont concernés : chiens d’assistance/guides et chiens de médiation qui sont remis dans des établissements médicaux-sociaux.

# L’enquête

Aujourd’hui, la majorité des chiens de médiation ne sont pas issus des écoles présentes au sein du réseau de Canidea. Or si les membres de Canidea veulent avoir une réelle influence sur le secteur de la médiation et ainsi professionnaliser cette activité, il est nécessaire de comprendre les besoins du secteur.

C’est pourquoi une enquête a été lancée entre juin et juillet 2018 pour identifier l’intérêt d’une certification des chiens extérieurs au réseau Canidea. À terme, il s’agit de proposer aux établissements un « label » attestant de la qualité d’éducation du chien. L’enquête a été diffusée en partenariat avec Résilienfance et le blog de la médiation animale.

**Extrait des résultats**

* Pour 72% des répondants, la certification des chiens est un outil qui sera utile voire très utile aux professionnels de la médiation ;
* 40% ont moins d’un an de pratique, 24% entre un et trois ans, 36% de plus de trois ans ;
* 85% ont rencontré des difficultés à introduire la médiation dans des établissements ;
* Plus de 30 organisations sont citées comme formation à la médiation animale ;
* L’éducation est faite auprès de clubs canins et d’éducateurs canins ; cependant un tiers l’ont éduqué eux-mêmes ;
* Les personnes âgées sont le public bénéficiaire auprès duquel interviennent le plus souvent les répondants, suivies des personnes handicapées.

# La réponse de Canidea

Les résultats de l’enquête sont clairs : les besoins d’évaluation des chiens de médiation non issus du réseau de CANIDEA sont importants. La confédération va donc réfléchir à la mise en place d’un dispositif d’évaluation de ces chiens extérieurs au réseau.

Cependant, un tel dispositif exige une logistique importante et des moyens humains et financiers, ce qui entrainera certainement une demande de compensation financière auprès des propriétaires des chiens.

Afin d’évaluer les différentes modalités de certification des chiens de médiation extérieurs à son réseau, Canidea se donne un an de travaux au sein de sa commission « Partenariats et Développement » et de son propre conseil d’administration, suivis de la consultation des conseils d’administration de ses membres éduquant et remettant des chiens de médiation.

# Les missions de la Confédération

## Représentation

Canidea gère les relations avec les institutions privées et publiques, pour contribuer à la connaissance des chiens d'aide à la personne.

## Expertise

Canidea met en place un transfert d’expertise scientifique et technique, grâce à un conseil scientifique et technique de haute qualité et une capacité d’élaboration de protocoles d’activités sous forme de recommandations. Cette expertise disponible pour les membres souhaitant diversifier leurs activités initiales est indispensable pour assurer la qualité du travail des chiens auprès de publics aux besoins spécifiques.

## Réglementation

Canidea coordonne ses membres sur les questions de réglementation dans un contexte où les textes ne sont pas encore adaptés et stabilisés du fait de la nouveauté du secteur. Elle participe aux travaux européens de normalisation des chiens d'assistance, représentant la France dans ces négociations internationales.

## Soutien à l’innovation

Canidea soutient, notamment par un appui financier, les expérimentations des associations adhérentes car dans un domaine où tout est encore à faire, l’innovation ne peut émerger que des tentatives renouvelées.

## Coordination des acteurs autour de l’éducation des chiens

Canidea facilite le travail entre associations, notamment pour la circulation des chiens qui seront orientés vers une association ou une autre en fonction de la spécialité dans laquelle il travaille le mieux.

# LES MEMBRES DE CANIDEA

## Les membres fondateurs

La Fédération Française des Associations Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C.), fondée en 1972 et reconnue d'utilité publique en 1981, regroupe en France 9 associations régionales qui gèrent 16 centres d’éducations de chiens guides d'aveugles, une Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANMCGA) et un Réseau National d'Elevage (CESECAH).

La Fondation Frédéric Gaillanne - Mira Europe remet gratuitement des chiens guides aux enfants aveugles et malvoyants entre 12 et 18 ans, des chiens d’assistance aux enfants autistes, des chiens d’éveil pour des enfants déficients visuels de moins de six ans et des chiens de médiation aux de centres spécialisés pour enfants handicapés.

L’association des Chiens Médiateurs et d’utilité de l’Est (CMUE) met à disposition d’aidants familiaux et d’institution spécialisées (IME, EHPAD, MECS, etc) des chiens éduqués pour les accompagner dans la relation d’aide et la pratique de la médiation animale.

Le centre d’élevage national (CESECAH) est une maternité reconnue internationalement qui collabore avec les instances vétérinaires pour la sélection génétique et les protocoles de reproduction assistée, afin de participer à l’amélioration des races de chien guide et d’assistance en leur donnant les meilleures prédispositions possibles.

## Les membres actifs

L’Association des Chiens du Silence (ACS) remet gratuitement des "chiens écouteurs" à des personnes sourdes et malentendantes. Ces chiens les alertent des sons dans leur quotidien et leur apportent indépendance et confiance en soi.

AGATEA, en tant qu'institut de médiation par l'animal, se veut un espace de rencontre et d'échange, au rythme de chacun, en compagnie des animaux dans les espaces ouverts du parc avec loisirs au sol, jardins thérapeutiques, parcours sensoriel.... Elle forme également des professionnels à la médiation par l’animale.

Lien K-nin introduit en établissements médico-sociaux et à domicile des chiens d’accompagnement social, au cours de séances de travail (en groupe ou individuelles) animées par des intervenants spécialisés de l'association, afin de développer et redéployer les potentiels cognitif, moteur, psychomoteur, social et sensoriel des participants.

ACADIA remet des chiens éduqués à assister des enfants diabétiques. Ces chiens ont la capacité à détecter l'évolution de la glycémie et le risque de survenue d'une hypoglycémie ou d'une hyperglycémie grâce aux hormones sécrétées par le corps humain dans ces situations.

ESCAPE est une association créée en 2017. Son projet est d’ici à deux ans d’éduquer et de remettre des chiens d’assistance aux personnes épileptiques et d’étudier scientifiquement comment ces chiens parviennent à prévenir la survenue de crises d’épilepsie.

Les Chiens d’éveil d’Anjou sont une association fondée en 2007 et reconnue organisme de formation continue depuis 2012 qui propose des séances de médiation par le chien et de formation à la médiation par l’animal à des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle éduque et remet des chiens d’assistance à des enfants et des adultes handicapés et des chiens de médiation à des professionnels du soin.

Handi’chiens est une association reconnue d’utilité publique qui remet des chiens d’assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants autistes et à des personnes épileptiques et qui remet des chiens de médiation à des référents dans des établissement sociaux et médico-sociaux.